

Province de Québec  
Municipalité de La Doré  
Lundi, 3 novembre 2014

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la paroisse de La Doré, tenue le 3 novembre 2014, à 20h00, à la salle des délibérations de l'édifice municipal, formant quorum sous la présidence de M. Jacques Asselin, maire.

Sont présents :

M Jacques Asselin, maire  
MM. Yoland Bau, conseiller  
Marc Perron, conseiller  
Yanick Baillargeon, conseiller  
Michel Simard, conseiller  
Pierre-Paul Lalancette, conseiller  
M<sup>me</sup> Stéphanie Gagnon, directrice générale

Est absente :

M<sup>me</sup> Hélène Gagnon, conseillère

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jacques Asselin, maire, ouvre la séance, récite la prière d'usage, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

#### ORDRE DU JOUR

---

1. BIENVENUE ET PRIÈRE
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 6 OCTOBRE 2014, DU 14 OCTOBRE SPÉCIALE 2014 ET DU 27 OCTOBRE SPÉCIALE 2014
4. RAPPORTS
  - 4.1 Rapport du maire
  - 4.2 Rapport des conseillers/comités et autres compétences municipales
  - 4.3 MRC Domaine-du-Roy : Enjeux et territoires
  - 4.4 Rapport sur les indicateurs de gestion
5. FINANCE
  - 5.1 Acceptation des comptes
  - 5.2 Avis de motion règlement de taxation 2015
  - 5.3 Vente pour non-paiement des taxes 2013
  - 5.4 Réfection avenue des Jardins : Transfert du surplus
6. CORRESPONDANCE ET COMMUNIQUÉS
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. ADMINISTRATION

- 8.1 Programme d'établissement : Acceptation d'une demande
- 8.2 Programme d'établissement : Remise des subventions
- 8.3 Comité d'entraide Guignolée : Demande de contribution financière
- 8.4 Office municipal d'habitation de La Doré : Budget révisé 2014
- 8.5 Avis de motion Code d'éthique des élus municipaux

## 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

## 10. VOIRIE

- 10.1 Réfection rue des Saules :
  - 10.1.1 Emprunt temporaire de 900 000\$ règlement 2014-002
  - 10.1.2 Décompte progressif #2

## 11. SERVICES PUBLICS

## 12. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

## 13. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 13.1 Forêt de proximité : Avis Branche-Ouest

## 14. LOISIRS ET CULTURE

- 14.1 Corporation du Moulin des Pionniers inc. : Versement de la deuxième tranche de la subvention hivernale
- 14.2 Marche de Noël :
  - 14.2.1 Autorisation d'utilisation de la voie publique
  - 14.2.2 Budget
- 14.3 CADLD : Subvention de fonctionnement

## 15. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

## 16. AFFAIRES NOUVELLES

## 17. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 18. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU 17 NOVEMBRE 2014 À 20H00

### POINT 2.0

RÉSOLUTION 2014-11-202

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

---

Il est proposé par Marc Perron, appuyé par Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

### POINT 3.0

RÉSOLUTION 2014-11-203

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 OCTOBRE 2014

---

Il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 6 octobre 2014 tel que présenté.

POINT 3.0

RÉSOLUTION 2014-11-204

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 OCTOBRE SPÉCIALE 2014

Il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 14 octobre spéciale 2014 tel que présenté.

POINT 3.0

RÉSOLUTION 2014-11-205

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 OCTOBRE SPÉCIALE 2014

Il est proposé par Michel Simard, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 27 octobre spéciale 2014 tel que présenté.

POINT 4.1

Rapport du maire **RAPPORT DU MAIRE**

-----  
J'ai participé au Congrès de la FQM et ce qui en ressort est les relations entre les municipalités et les MRCs. Le 17 octobre, j'ai rencontré le préfet sur différents enjeux de la Municipalité. Le 23 octobre, j'ai participé à l'assemblée générale annuelle et au conseil d'administration de Forêt modèle. Le 24 octobre, j'ai participé au conseil d'administration de la MRC Domaine-du-Roy et du CLD Domaine-du-Roy. Le 27 octobre, j'ai participé au comité de gestion de la Municipalité. Le 31 octobre, on a pu constater les travaux de réfection de l'avenue des Jardins. Je remercie l'administration et le département des travaux publics pour leur efficacité dans ce dossier.

POINT 4.2

Conseillers (ères) **RAPPORT DES CONSEILLERS/COMITÉS ET AUTRES COMPÉTENCES**

-----  
Le maire invite les membres du conseil à prendre la parole afin de rendre compte du fonctionnement des comités, donner leur avis ou d'informer la population sur les divers éléments qui ont été portés à leur attention durant le mois d'octobre selon leurs différents domaines d'intervention.

Pierre-Paul Lalancette a participé à des rencontres de la Coopérative de solidarité forestière de la rivière aux Saumons et à une rencontre du comité des Parties prenantes de Produits Forestiers Résolu.

Michel Simard a participé à une rencontre de Tourisme Lac St-Jean, à une séance spéciale du conseil municipal, à une rencontre de la Corporation du Moulin des Pionniers inc., au comité de gestion, à une rencontre de la CADLD et à une rencontre de la Résidence Dorée.

Yanick Baillargeon a participé à toutes les rencontres du conseil municipal et continue le dossier de la téléphonie et de l'internet.

Marc Perron a participé à l'assemblée générale des Loups au volant, aux rencontres de la Municipalité et aux rencontres du Complexe sportif.

Yoland Bau a participé aux rencontres du conseil municipal et à une rencontre sur la filière feuillue.

POINT 4.3

## MRC DOMAINE-DU-ROY : ENJEUX ET TERRITOIRES

Le pro-maire informe la population que la MRC Domaine-du-Roy représente la Municipalité de La Doré dans plusieurs compétences et que souvent, les membres du conseil ne sont pas avisés des problématiques touchant l'avenir et le territoire de la Municipalité de La Doré. Les résumés des comités pléniers d'octobre ont été déposés aux membres du conseil.

### POINT 4.4 RAPPORT: INDICATEURS DE GESTION

La directrice générale dépose les indicateurs de gestion traitant des permis, des dépenses d'énergie et des heures travaillées.

Comptes

### POINT 5.1 RÉSOLUTION 2014-11-206 ACCEPTATION DES COMPTES

-----

Il est proposé par Marc Perron, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte le journal des achats du mois d'octobre 2014 au montant total de 105 565.28\$ incluant les taxes, et en autorise le paiement.

### POINT 5.2 RÉSOLUTION 2014-11-207 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT DE TAXATION 2015

Avis de motion est donné par Pierre-Paul Lalancette que lors d'une prochaine séance, un règlement sur les taux de taxation 2015 sera adopté. Le projet de règlement sera présenté aux membres du conseil municipal.

### POINT 5.3 RÉSOLUTION 2014-11-208 VENTE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES 2013

Il est proposé par Marc Perron, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré:

1. ordonne la vente des propriétés ayant un solde au 15 mars 2015 pour les taxes impayées de 2013;
2. mandate la M.R.C. du Domaine-du-Roy pour procéder à ladite vente selon la Loi;
3. mandate la directrice générale lors de la vente, de protéger les créances de la Municipalité lors de la mise aux enchères.

### POINT 5.4 RÉSOLUTION 2014-11-209 RÉFECTION AVENUE DES JARDINS : TRANSFERT DU SURPLUS

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour la réfection de l'avenue des Jardins;

CONSIDÉRANT l'état de la chaussée problématique sur environ 1 kilomètre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la

paroisse de La Doré autorise l'affectation de 10 000\$ venant, en premier lieu, de l'excédent du fonctionnement de voirie et, si nécessaire, d'utiliser les surplus accumulés.

Correspondance POINT 6.0  
RÉSUMÉ DE LA CORRESPONDANCE D'OCTOBRE 2014

---

Le résumé de la correspondance du mois d'octobre 2014 est déposé aux membres du conseil municipal. Les membres du conseil qui le désirent peuvent se procurer une copie des dites correspondances au bureau municipal et/ou en faire la demande via un support électronique.

Questions POINT 7.0  
PÉRIODE DE QUESTIONS

---

Aucune question.

POINT 8.1  
RÉSOLUTION 2014-11-210  
PROGRAMME D'ÉTABLISSEMENT : ACCEPTATION D'UNE DEMANDE

CONSIDÉRANT les résolutions 2007-03-058, 2007-06-142 et 2007-08-166;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs rencontrent les critères d'admissibilité du programme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le versement des subventions pour le programme d'établissement aux propriétaires des immeubles suivants :

❖ 5110, rue des Cyprès                      #20-647-625                      1 000\$

POINT 8.2  
PROGRAMME D'ÉTABLISSEMENT : REMISE DES SUBVENTIONS

Monsieur Yoland Bau remet la subvention à des propriétaires admissibles. Il leur remet également une pochette d'accueil. Le conseil municipal leur souhaite la bienvenue et souhaite qu'ils se plaisent dans notre collectivité.

POINT 8.3  
RÉSOLUTION 2014-11-211  
COMITÉ D'ENTRAIDE GUIGNOLÉE : DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande du Comité d'entraide social (St-Vincent-de-Paul) pour la Guignolée 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accorde une contribution financière de 250\$ au comité d'entraide social pour la Guignolée 2014.

POINT 8.4

RÉSOLUTION 2014-11-212

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA DORÉ : BUDGET RÉVISÉ 2014

CONSIDÉRANT l'obligation de la Municipalité de participer dans 10% du déficit;

CONSIDÉRANT la volonté municipale de maintenir sa population et d'offrir ce service;

CONSIDÉRANT QU'un sinistre est survenue dans les locaux de l'Office municipal d'habitation de La Doré le 1<sup>e</sup> mai 2014;

ENCONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Perron, appuyé par Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte les prévisions budgétaires 2014 modifiées telles que présentées. La portion municipale passera de 9 959\$ à 12 675\$ pour 2 716\$ de plus.

POINT 8.5

RÉSOLUTION 2014-11-213

AVIS DE MOTION CODE D'ÉTHIQUE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Avis de motion est donné par Michel Simard que lors d'une prochaine séance, un règlement sur l'éthique et la déontologie municipale sera adopté. Le projet de règlement est présenté aux membres du conseil municipal. Une dispense de lecture est demandée.

POINT 10.1.1

RÉSOLUTION 2014-11-214

RÉFECTION RUE DES SAULES : EMPRUNT TEMPORAIRE DE 900 000\$  
RÈGLEMENT 2014-002

CONSIDÉRANT le règlement s'emprunt 2014-002 approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont presque terminés ;

CONSIDÉRANT QUE le financement à long terme sera effectué en avril 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise un emprunt temporaire maximal de 900 000\$, au taux préférentiel, afin de combler les besoins de liquidité pour le paiement des travaux.

POINT 10.1.2

RÉSOLUTION 2014-11-215

RÉFECTION RUE DES SAULES : DÉCOMPTE PROGRESSIF #2

CONSIDÉRANT QU'une partie des travaux est réalisée;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Dessau, surveillant au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le paiement du décompte progressif # 2 pour la somme de 386 454.11\$, plus les taxes applicables.

POINT 13.1  
RÉSOLUTION 2014-11-216  
FORÊT DE PROXIMITÉ : AVIS BRANCHE-OUEST

---

**MISE EN CONTEXTE**

Historiquement la voirie forestière incombait plus spécifiquement à l'industrie forestière.

Les différents programmes de construction et d'infrastructures étaient largement financés par l'état et des crédits d'impôt remboursables.

Des arrangements terrains et différents comités de gestion et de planification dirigés par l'industrie, encadraient sommairement la gestion harmonieuse avec les usagers, dont les villégiateurs et les autres détenteurs de droits et de privilèges.

Or le nouveau régime forestier a introduit d'autres activités et aussi réduit les garanties des approvisionnements.

Aussi, le Bureau de vente des bois du Québec procède depuis deux ans à la vente de bois aux enchères et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs alloue des volumes de biomasse.

Le MFFPQ a aussi alloué des volumes aux Premières Nations en vertu de l'Entente Générale de l'Approche Commune.

Plusieurs feux de forêts, dont celui du Lac Smokey, ont affecté la disponibilité de l'approvisionnement pour l'industrie.

La sylviculture et les programmes d'entretien en forêt publique relèvent de plus en plus de Rexforêt;

UN NOUVEAU MODE DE GESTION DES REVENUS FAVORISANT LA PRISE EN CHARGE DES DIFFÉRENTES INTERVENTIONS DE VOIRIE FORESTIÈRE SE DOIT D'ÊTRE PROPOSÉ SELON UNE FORMULE :

**«UTILISATEUR PAYEUR ET ÊTRE ÉQUITABLE»**

CONSIDÉRANT QUE la taxation des immeubles en terres publiques par les municipalités révèle des problématiques utilisateurs-payeurs non résolues;

CONSIDÉRANT les responsabilités et la juridiction du Ministère des Ressources naturelles et du Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT l'orientation de ces deux ministères en lien avec l'entretien et la sauvegarde des infrastructures de voirie forestière;

CONSIDÉRANT QUE ces orientations n'ont pas été encadrées au plan des objectifs et des résultats;

CONSIDÉRANT les recommandations du Rapport Coulombe sur les forêts de proximité ;

CONSIDÉRANT les travaux réalisés par la CADLD ;

CONSIDÉRANT l'adéquation de ce projet avec les orientations gouvernementales en ce qui a trait à la gestion des ressources;

CONSIDÉRANT les consensus sur les valeurs qui ont été obtenus par les activités du comité provisoire ;

CONSIDÉRANT QUE le comité provisoire avait aussi anticipé des différends et prévu des mécanismes de résolutions de ceux-ci;

CONSIDÉRANT la résolution de la Corporation des Amis de la Branche-Ouest inc. adoptée le 28 avril 2014 et qui a été rendue publique et acheminée à plusieurs parties prenantes dont Produits Forestiers Résolu et la MRC du Domaine-du-Roy;

CONSIDÉRANT QUE le projet de forêt de proximité a aussi été déposé au bureau du Député;

CONSIDÉRANT la correspondance du président de la Corporation des Amis de la Branche-Ouest inc. à plusieurs acteurs et structures exerçant différentes juridictions dans ce secteur des TNO;

CONSIDÉRANT les recours juridiques entrepris et les conflits émergents de ces malentendus;

CONSIDÉRANT les suggestions du Maire et de la Municipalité afin de développer un climat de collaboration;

CONSIDÉRANT QU'un rapport du chantier sur la voirie forestière a été réalisé en suivi du Rendez-vous de la Forêt du 22 novembre 2013 par la présidente du chantier de la voirie forestière;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Domaine-du-Roy est à revoir sa politique de retour de taxes pour tous les autres secteurs de villégiature de son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Perron, appuyé par Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré demande au comité provisoire de tenir une rencontre spécifique avec les usagers ayant un intérêt, des droits ou des privilèges afin qu'une solution soit trouvée, par consensus, par les usagers concernés, et qu'une copie de la présente résolution, soit acheminée à chacun des membres du comité provisoire du projet de forêt de proximité et au conseil de la MRC du Domaine-du-Roy.

#### POINT 14.1

RÉSOLUTION 2014-11-217

#### CORPORATION DU MOULIN DES PIONNIERS INC. : VERSEMENT DE LA DEUXIÈME TRANCHE DE LA SUBVENTION HIVERNALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Doré désire opérer le Grand camp du Moulin des Pionniers en période hivernale comme base plein-air;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Doré s'est engagée à fournir un support financier maximal de 10 000\$ ;

CONSIDÉRANT les besoins financiers spécifiques à la saison hivernale ;

CONSIDÉRANT la vocation hivernale du Grand camp ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2014-03-048;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le versement de la deuxième tranche de la subvention d'opération pour la période hivernale à la Corporation du Moulin des Pionniers inc., et ce, pour la somme de 5 000\$.



POINT 14.2.1

RÉSOLUTION 2014-11-218

MARCHE DE NOËL : AUTORISATION D'UTILISATION DE LA VOIE PUBLIQUE

---

CONSIDÉRANT la demande des organisateurs de la marche de Noël 2014 d'utiliser la voie publique pour la tenue de leur marche annuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise les organisateurs de la marche de Noël 2014 à utiliser la voie publique pour la tenue de la marche annuelle prévue pour le 21 décembre 2014.

POINT 14.2.2

RÉSOLUTION 2014-11-219

MARCHE DE NOËL : BUDGET

---

CONSIDÉRANT la proposition de budget soumis par le comité organisateur de la marche de Noël 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise un budget de 2 000\$ à être pris à même le budget du Comité d'embellissement. Les frais engagés seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

POINT 14.3

RÉSOLUTION 2014-11-220

CADLD : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

---

CONSIDÉRANT QUE la vente de l'Auberge la Nuit Boréale ne s'est pas concrétisée et qu'elle est inopérante ;

CONSIDÉRANT QUE des mandats sont effectués par la CADLD pour la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise une subvention de 8 000\$ à la CADLD pour ses dépenses courantes.

Questions

POINT 17.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

---

Aucune question.

POINT 18.0

RÉSOLUTION 2014-11-221

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU 17 NOVEMBRE 2014

---

À 21h, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette d'ajourner la présente séance au 17 novembre 2014 à 20h00.

Jacques Asselin,

Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA  
Directrice générale